AR Prefecture

Communauté de Communes

DU CONSEIL COMMUNAU TAFRE « COMMUNAU TAFRE » DU 28 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERA BIONS 30328_D_049-DE

« Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars.

le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS:

En exercice 31 Présents: 27

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, BONNEFOY, Mme M. BUGNAZET. Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

Excusés représentés : 4

Mme VINSON

Excusés non représentés : 0

EXCUSES REPRESENTES:

Absents: 0 M. HAURY: Pouvoir donné à Mme JOLIVET Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE M. BLANCHARD: Pouvoir donné à M. RIVET

Votants: 31

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328 D 049

Le Conseil Communautaire.

Commission:

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Finances -Mutualisation

Constatant que le Compte Administratif présente :

Objet: Budget Annexe Espace Aqualudique d'Aurec sur Loire : Affectation des Résultats 2022

Un déficit de fonctionnement global de : 4 993,83 €. Un excédent d'investissement global de : 546 351,29 €.

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de ₹ 949 910,85 €, • + R.A.R. en Recettes de 300 000,00 €.

Vu le besoin de financement de 103 559,56 €.

Décide à l'unanimité, de reporter :

En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement de :

- 4 993,83 €,

En section d'investissement, le résultat d'investissement de :

Certifié exécutoire

546 351,29 €.

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Le Président,

